

Image not found or type unknown



Assurance complementaire medical

Par **Belloumi**, le **28/03/2008** à **11:20**

j ai annule mon assurance complementaire en utilisant la loi chatel mai on me refuse l annulation car soi disant que mon contrat est un contrat de groupe a adhesion facultative souscrit par le biais de l association ACADIA . je suis retraite et je me suis assure chex eux depuis plusieurs annees .j ai paye la totalite de la somme annuelle.on m a envoye un non remboursement datant du 4 09 2007 comme quoi je n ai pas paye alors que la cotisation a ete prelevee sur mon compte bancaire durant toute l annee de l adhesion. je tiens a preciser que cette lettre precisan le non remboursement datant du 04 09 2007 je ne l ai recu q apres avoir demander ma resiliation.